

BULLETIN D'INSCRIPTION au 42^{ème} CONGRES NATIONAL F.N.H.P.A.

A renvoyer à : **CARIB CONGRES 3, rue Jules Guesde 92300 LEVALLOIS PERRET**

Tél : 01 55 70 23 00 Fax : 01 55 70 23 01 E- mail : fnhpa2016@caribcongres.com

BULLETIN D'INSCRIPTION ENFANT de moins de 18 ans - INFORMATIONS IMPORTANTES

- Les catégories **Bonnes Affaires - Club 32m² - Suite JADE** ne peuvent accueillir qu'un enfant de moins de 6 ans logé dans un lit Bébé (1,20m x 0.60m) en plus de 2 personnes payant le tarif adulte. Si votre enfant de 2 à 5 ans ne peut pas dormir dans un lit Bébé, vous devez choisir une autre catégorie de chambre.
- Les catégories **Club 39m² - De Luxe – JADE De Luxe** permettent d'accueillir un enfant de moins de 6 ans logé dans un lit Bébé (1,20m x 0,60m) et/ou de 6 à 17 ans, en plus de 2 personnes payant le tarif adulte. Si vous êtes 2 adultes + 2 enfants dont 1 de 2 à 5ans, nous vous conseillons de choisir une Suite Agua Marina : vous aurez 2 chambres séparées.
- Les **Suites Agua Marina Club** peuvent accueillir au maximum 4 personnes + 1 enfant de moins de 6 ans logé dans un lit Bébé
- Les tarifs « Enfant de moins de 6 ans » ne sont appliqués que lorsque la Suite est occupée par au moins 3 personnes payant le tarif par personne.
- Les **Suites Agua Marina De Luxe** peuvent accueillir au maximum 4 personnes + 1 enfant de 6 à 17 ans + 1 enfant de moins de 6 ans logé dans un lit Bébé
- Les tarifs « Enfant de moins de 6 ans » ne sont appliqués que lorsque la Suite est occupée par au moins 3 personnes payant le tarif par personne.
- Les tarifs « Enfant de 6 à 17 ans » ne sont appliqués que lorsque la Suite est occupée par 4 personnes payant le tarif par personne.

Les NOMS et PRENOMS indiqués ci-dessous doivent être IDENTIQUES à ceux du passeport obligatoire utilisé lors du voyage (IMPERATIF)

Le ou les enfants indiqué(s) ci-dessous partage(nt) la chambre de : **NOM** **Prénom**

Référence Enfant	NOM (écrire en majuscules)	Prénom	Date de Naissance
E 1/			
E 2/			

NOM DE L'ETABLISSEMENT

Adresse de facturation :

Adresse d'envoi des documents de voyage (si différente) :

.....

.....

Code Postal VILLE

Code Postal VILLE

Tél. Fixe : Mobile Mr : Mobile Mme : Fax :

E- mail (OBLIGATOIRE) : @

A – LE CONGRES NATIONAL FNHPA 2016 au CLUB MED CANCUN

(ATTENTION : le séjour de 8 nuits au Club Med Cancun n'est compatible qu'avec un pré ou post congrès)

- **ENFANT DE MOINS DE 6 ANS** : Quel que soit le nombre de personnes occupant une chambre et quelle que soit la catégorie de la chambre, les tarifs des enfants de moins de 6 ans sont les suivants :

Age de l'enfant	Forfait 7 nuits	Forfait 8 nuits	Forfait 9 nuits
Bébé de moins de 2 ans	260 €	280 €	300 €
Enfant de 2 à 5 ans	830 €	850 €	870 €

- **ENFANT DE 6 ANS A 17 ANS :**

Forfait Enfant de 6 à 11 ans				
Catégorie		7 nuits	8 nuits	9 nuits
CLUB 39m²	Lagune	1 170 €	1 240 €	1 310 €
	Mer	1 190 €	1 260 €	1 330 €
DE LUXE	39m²	1 230 €	1 310 €	1 395 €
Agua Marina	De Luxe	1 120 €	1 205 €	1 295 €
JADE	De Luxe	1 290 €	1 370 €	1 455 €

Forfait Enfant de 12 à 17 ans				
Catégorie		7 nuits	8 nuits	9 nuits
CLUB 39m²	Lagune	1 655 €	1 790 €	1 930 €
	Mer	1 695 €	1 835 €	1 975 €
DE LUXE	39m²	1 775 €	1 940 €	2 105 €
Agua Marina	De Luxe (5^{ème} personne)	1 550 €	1 725 €	1 900 €
JADE	De Luxe	1 895 €	2 060 €	1 955 €

Référence Enfant	Catégorie Chambre Parents	Référence Tarif Parents	Nombre de nuits au Club Med Cancun	Prix par enfant <i>Hors Taxes Aéroport et Surcharge Carburant</i>
E1 €
E2	+ €
TOTAL A				= €

B – AERIEN Forfait Congrès - TAXES D’AEROPORTS - SURCHARGE CARBURANT

Les prix des FORFAITS CONGRES sont calculés avec des tarifs aériens estimés pour l’hiver 2016.

Ils pourront être réévalués par les compagnies aériennes.

Ils sont indiqués Hors Taxes d’Aéroports et Surcharge Carburant.

Le montant par personne des taxes (aéroports et surcharge carburant) pour les vols Paris/Cancun/Paris indiqué ci-dessous est celui estimé pour l’hiver 2016 ; il est donné à titre indicatif et est susceptible de modification par les compagnies aériennes.

Le montant des taxes exigibles sera dans tous les cas celui en vigueur à l’émission du titre de transport, celle-ci n’intervenant qu’après paiement de l’intégralité du montant total du voyage.

TAXES OBLIGATOIRES <i>(susceptibles de modifications)</i>	Montant des taxes par enfant	Nombre d’enfant	TOTAL B
Enfant de moins de 2 ans	35 €	x€
Enfant de 2 ans à 17 ans	354 €	x€
B- TOTAL TAXES (en vigueur au 15 octobre 2015)			=€

PRE-POST ACHÈMEMENTS PROVINCE/PARIS/PROVINCE :

1. Les plans de transports et les tarifs Hiver 2016 n’étant pas encore publiés par les compagnies aériennes, les propositions de pré-post acheminements seront communiquées ultérieurement. Ils ne seront possibles en avion à des tarifs préférentiels que si les vols internationaux sont effectués sur AIR FRANCE.

2. **Demande de tarification de pré- post acheminements aériens :**

AEROPORT DE DEPART CHOISI en province : **Nombre de personnes :**

SURCLASSEMENT AERIEN :

Les prix des forfaits Congrès étant établis sur des tarifs aériens « Groupes », les suppléments applicables seront supérieurs aux suppléments de surclassement par rapport aux tarifs publics individuels.

Demande de tarification de surclassement : Aller : Retour : **Nombre de personnes :**

C – ATELIER ESPAGNOL Pré ou Post – Congrès (prix basés sur un minimum de 20 personnes par atelier)

Si vous souhaitez participer à un Atelier Pré ou Post Congrès avec votre ou vos enfants, merci de nous communiquer ci-dessous l’atelier désiré.

Un devis vous parviendra. Il comportera le descriptif de la prestation enfant, ainsi que les éventuels impératifs spécifiques à l’atelier choisi.

PRIX ADULTES et Références des ATELIERS pages 21 à 25 de la brochure et sur www.fnha-congres2016.fr

D - RECAPITULATIF DE VOTRE VOYAGE HORS ASSURANCE

RECAPITULATIF du TOTAL GENERAL DU VOYAGE Hors Assurance	
FORFAIT CONGRES : TOTAL A€
TAXES OBLIGATOIRES : TOTAL B	+€
TOTAL D : TOTAL GENERAL DU VOYAGE Hors Assurance	=€

G- CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

1 PRIX

Nos conditions indiquent précisément pour chaque voyage ou séjour le prix des prestations forfaitairement proposées. Ce prix ne comprend pas tous les services antérieurs à l'enregistrement à l'aéroport de départ ou postérieurs au retour à l'aéroport. Le prix forfaitaire des voyages ou séjours est fixé en fonction de leur durée exacte. Sont inclus dans la durée : le jour de départ (à partir de l'heure de convocation) et le jour de retour (jusqu'à l'heure d'arrivée). Si, en raison de modifications d'horaires imposés par les compagnies aériennes, la première ou la dernière journée se trouvait écourtée, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. Les prix varient notamment selon la période d'exécution du voyage et selon le nombre de participants. D'une façon générale, l'attention du client est attirée sur le fait que les prix mentionnés ont été établis en fonction des conditions économiques du moment. Toute modification de ces conditions économiques est donc de nature à entraîner une modification des prix (cf. §6 Révision des prix).

2 CONDITIONS DE REGLEMENT ET D'INSCRIPTION AU CONGRES

Premier acompte : 30% du Total Général du Voyage

Deuxième acompte : 30% du Total Général du Voyage avant le **31 mars 2016**

Pour les personnes s'inscrivant après le 31 mars et avant le 10 septembre, l'acompte à l'inscription pour réservation ferme correspondra au total des 1^{er} et 2^{ème} acomptes. Solde à la convenance du client et au plus tard le 10 septembre 2016. A partir du 15 septembre 2016, l'intégralité du voyage sera demandée à l'inscription.

3 ANNULATIONS En cas d'annulation par le client, celui-ci versera à Carib Congrès les débits égaux aux pourcentages suivants des prix du total général du voyage hors assurance :

Délais d'annulation avant la date de départ	Pourcentage du Total Général du Voyage Hors Assurance
jusqu'à 90 jours avant le départ	100 € (frais de dossier non remboursables par l'assurance)
du 89 ^{ème} au 60 ^{ème} jour	25%
du 59 ^{ème} jour au 45 ^{ème} jour	50%
du 44 ^{ème} jour au 30 ^{ème} jour	75%
du 29 ^{ème} jour au jour du départ	100%

Possibilité de prise en charge des frais d'annulation par l'assurance optionnelle, pour raison médicale, avec franchise.

Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et aux lieux de la convocation, de même s'il ne peut présenter les documents de police ou de santé exigés pour son voyage **ou si le nom communiqué ne correspond pas aux documents nécessaires pour le voyage.**

L'Agence CARIB CONGRES ne peut être tenue pour responsable d'un retard de pré acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre qui entraînerait la non-présentation du passager au départ, pour quelque raison que ce soit, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

4 ASSURANCES

Deux assurances optionnelles sont proposées : MULTIRISQUES et CAS DE FORCE MAJEURE (ci-dessus paragraphe E). Le client reconnaît en avoir pris connaissance des garanties dans les conditions générales de vente disponibles et téléchargeables sur le site www.fnhpa-congres2016.com. Le client a indiqué dans le § E s'il les accepte ou s'il les refuse. Ces assurances peuvent être acceptées ou refusées indépendamment l'une de l'autre. Les contrats d'assurance seront remis sur demande.

5 INFORMATIONS

En raison des aléas toujours possibles dans les voyages, en particulier à l'étranger, les participants sont avertis que ce qui est écrit constitue la règle, mais qu'ils peuvent constater ou subir des exceptions dont nous les prions par avance de nous excuser. Les fêtes tant civiles que religieuses, les grèves et les manifestations dans les pays visités sont susceptibles d'entraîner des modifications dans les visites ou les excursions : l'organisation ne peut en être tenue pour responsable, de même que pour les éventuels changements d'horaires, imposés par les compagnies aériennes (qui ne peuvent en aucun cas représenter une cause d'annulation valable). Les choix des hôtels et des itinéraires mentionnés ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés. Les chambres individuelles sont souvent moins bien situées et plus petites que les chambres doubles, bien que plus chères. Les chambres à partager : le voyageur s'étant inscrit seul et qui a souhaité une chambre à partager (accord sous réserve) accepte par avance l'obligation de s'acquitter avant le départ du supplément chambre individuelle dans le cas où l'organisateur n'a pu satisfaire sa demande. D'autre part, en cas d'annulation de l'une des personnes, l'autre devra s'acquitter du supplément individuel facturé par l'hôtel choisi.

6 REVISION DE PRIX

Les prix indiqués ont été déterminés en fonction des données économiques suivantes :

a - Le prix des transports aériens estimés pour 2016.

b - Le montant des redevances, taxes d'aéroports, taxes portuaires telles que taxes dans les aéroports et surcharge carburant : 360 € pour les vols directs Paris/Cancun/Paris, montant estimé pour l'hiver 2016, non inclus dans les forfaits Congrès. En cas de modification par les compagnies aériennes, l'Agence CARIB CONGRES se réserve le droit de modifier les prix de vente (le montant exigible pour les taxes et la surcharge carburant sera dans tous les cas celui en vigueur à l'émission des billets)

c - Pour les clients inscrits, la révision à la hausse du prix de leur voyage ne pourra intervenir moins de 30 jours avant la date prévue de leur départ. Une actualisation des prix de la brochure est prévue début septembre 2016.

7 CESSION DE CONTRAT TOTALE OU PARTIELLE

Possible uniquement avant l'émission des billets d'avion, la cession entraînera conformément à l'article 18 de la loi du 13/07/92, les frais suivants à acquitter par le cédant :

Jusqu'à plus de 44 jours avant le départ : 100 € par personne

De 45 jours à 30 jours avant le départ : 130 € par personne

Pas de cession possible à moins de 30 jours du départ

8 RESPONSABILITE CIVILE

L'agence organisatrice CARIB CONGRES, immatriculation IM092100006, est obligatoirement couverte par une Assurance de responsabilité civile professionnelle (**Hiscox Assurances « Police N°HARC00793883 »**) qui couvre les dommages corporels et immatériels qui pourraient être causés aux participants des voyages par suite de carence ou défaillance de ses services, définis par l'article 1^{er} de la loi du 11 juillet 1975. L'attention des participants est toutefois attirée sur les variantes existantes selon les pays quant aux garanties légales et réglementaires des hôteliers, des transporteurs et de tout autre prestataire de services. Ils sont en conséquence invités à consulter leur assureur pour toutes couvertures complémentaires dont ils souhaiteraient bénéficier. L'agence CARIB CONGRES est membre du S.N.A.V. (Syndicat National des Agents de Voyage) et de l'APS (Association Professionnelle de Solidarité) qui assure la garantie intégrale des fonds déposés par les clients.

9 CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Jointes au contrat signé entre la FNHPA et CARIB CONGRES, elles peuvent vous être adressées sur demande.

Je soussigné (NOM, prénom) agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites sur ce bulletin d'inscription, certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente de voyages, **avoir été informé de la possibilité de consulter la situation politique et sanitaire de la destination choisie dans la rubrique conseils-aux-voyageurs du site www.diplomatie.gouv.fr/fr/ (et plus spécifiquement les sous rubriques « risque pays » et « santé »)** et avoir reçu la brochure avec programmes et propositions tarifaires, ainsi que les conditions de garantie des assurances souscrites

Fait à Le

CACHET DE L'ENTREPRISE :

SIGNATURE :